



LES TARIS 2019 DE LA REDEVANCE

Les tarifs de la redevance incitative 2019 restent inchangés par rapport à 2018. Conformément à la délibération du 6 mars 2017, ils s'établissent ainsi :

TARIFS 2019

Volume du bac	Part fixe / abonnement (€ / an)	Part fixe / volume doté (€ / an)	Total part fixe (€ / an)	Coût d'une levée
40 l	62,39 €	19,61 €	82,00 €	0,88 €
80 l	62,39 €	39,22 €	101,61 €	1,76 €
120 l	62,39 €	58,83 €	121,22 €	2,64 €
240 l	62,39 €	117,66 €	180,05 €	5,27 €
360 l	62,39 €	176,49 €	238,88 €	7,91 €
660 l	62,39 €	323,56 €	385,95 €	14,50 €

* Si incapacité de stockage.

EXEMPLES DE REDEVANCE SELON LA TAILLE DU BAC ET LE NOMBRE DE LEVÉES

Volume du bac	Redevance minimum facturée / an 12 levées / an	Montant de la redevance pour 26 levées / an	Montant de la redevance pour 52 levées / an
40 l	92,56 €	104,88 €	127,76 €
80 l	122,73 €	147,37 €	193,13 €
120 l	152,90 €	189,86 €	258,50 €
240 l	243,29 €	317,07 €	454,09 €
360 l	333,80 €	444,54 €	650,20 €
660 l	559,95 €	762,95 €	1 139,95 €

* Si incapacité de stockage.

RESTONS EN CONTACT



Pensez à nous prévenir des changements vous concernant !

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avertir le service environnement de la communauté de communes, par mail à : environnement@pilatrhodanien.fr ou par téléphone au 04 74 87 53 75 ou au siège (horaires d'accueil : du lundi au vendredi, 9h / 12h et 14h / 16h30).

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : infos sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à : environnement@pilatrhodanien.fr

FACTURATION DES AUTRES SERVICES

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	121,22 € / an
Sac prépayé :	3 € / sac
Levée bac évènementiel :	15 € / levée
Frais de changement de serrure :	67 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	75 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	75 €

RAPPEL DU MINIMUM FACTURÉ DE LEVÉES

Un minimum de 12 levées annuelles par bac est facturé, réparties indifféremment sur l'année (pas 1 levée / mois mais 12 levées / an).

Ainsi, si vous réalisez sur l'année un nombre de levées inférieur à 12, il vous sera facturé sur l'année, au niveau de la part variable, le nombre réel de levées effectuées, complété d'un nombre de levées de régularisation, pour arriver à 12 levées.

CHANGEMENT DU VOLUME DE VOTRE BAC

Vous pouvez demander le changement du volume de votre bac, afin de l'adapter à votre production de déchets.

Cependant, ce changement sera pris en charge financièrement par la collectivité uniquement dans les six mois suivant la dotation initiale, ou en cas de changement de composition familiale et sur justificatifs. À défaut, une contribution de 75 € vous sera facturée.

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

Demandez un échelonnement au Centre des Finances Publiques, qui est seul apte à pouvoir autoriser des facilités de paiement en cas de besoin.



QUE FINANCE MA REDEVANCE ?

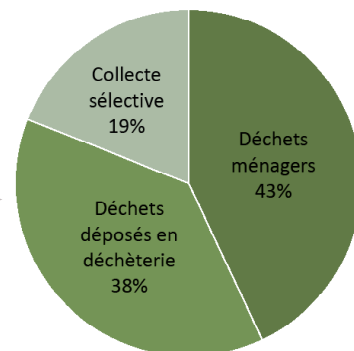
Vous recevez chaque semestre votre facture « *Redevance incitative du service Déchets* ». Celle-ci comporte une part fixe et une part variable en fonction du nombre de levées de votre bac à ordures ménagères.

Mais cette redevance ne finance pas uniquement la collecte des ordures ménagères ! Elle participe au financement de l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de gestion des déchets ménagers :

- ▶ la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- ▶ la collecte et le traitement des emballages recyclables, des papiers-cartons et du verre (points tri)
- ▶ la collecte et le traitement des déchets encombrants (accueil en déchèterie),

- ▶ les différentes actions ponctuelles du service (promotion du compostage, animations scolaires...),
- ▶ la gestion globale du service (suivi des départs et arrivées, gestion des bacs à ordures ménagères...).

A titre d'exemple, en 2018, les dépenses du service environnement se répartissaient ainsi par flux de déchets :



* Collecte sélective : emballages, papiers cartons, verre.

LA COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

La collecte des ordures ménagères les jours fériés est maintenue, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Pour ces trois jours fériés, la collecte est reportée au lendemain dudit jour férié, même si celui-ci est un samedi (cf. calendrier ci-dessous).

ATTENTION : ces reports peuvent entraîner un décalage dans les heures habituelles de passage du camion de collecte. Pensez, pour plus de précaution, à sortir votre bac la veille au soir.

CALENDRIER 2019 COLLECTES MAINTENUES

- ▶ Lundi 22 avril (lundi de Pâques)
- ▶ Mercredi 8 mai (armistice 1945)
- ▶ Jeudi 30 mai (jeudi de l'Ascension)
- ▶ Lundi 10 juin (lundi de Pentecôte)
- ▶ Jeudi 15 août (Assomption)
- ▶ Vendredi 1^{er} novembre (Toussaint)
- ▶ Lundi 11 novembre (armistice 1918)

CONSEILS : en cas de surplus d'ordures ménagères, n'oubliez pas de vous doter de sacs prépayés auprès du service Environnement de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Tout autre sac présenté à la collecte ne sera pas ramassé par les agents.

Nous vous rappelons également qu'il ne sert à rien de « sur-remplir » votre bac car le couvercle doit être fermé pour qu'il soit collecté.

COLLECTES REPORTÉES

- ▶ Mercredi 1^{er} mai (fête du travail) : collecte reportée au jeudi 2 mai
- ▶ Mercredi 25 décembre (Noël) : collecte reportée au jeudi 26 décembre
- ▶ Mercredi 1^{er} janvier 2020 (jour de l'An) : collecte reportée au jeudi 2 janvier

LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE

Les horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale à Pélussin sont les suivants :

PÉRIODE D'HIVER de mi-novembre à fin février :

- du lundi au vendredi de 14h à 17h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- fermeture le dimanche et les jours fériés.

PÉRIODE D'ÉTÉ de début mars à mi-novembre :

- du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- le dimanche de 8h30 à 12h30,
- fermeture les jours fériés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site Internet : www.pilatrhodanien.fr (rubrique : environnement/gestion-des-dechets/la-decheterie).



9 rue des Prairies • 42410 PÉLUSSIN
Tél. 04 74 87 53 75 - @ : ccpr@pilatrhodanien.fr
www.pilatrhodanien.fr